



ISOLATION
DES TOITURES



Triso-Super 12 +

ISOLANT
RÉFLECTEUR ALVÉOLAIRE
HAUTE-PERFORMANCE



23
EN 13984:2013



ACTIS

Triso-Super 12 +

TRÈS GRANDE PERFORMANCE D'ISOLATION CERTIFIÉE NF EN ISO 22097:2023

TRISO-SUPER 12+ intègre tout le savoir-faire d'ACTIS avec sa technologie alvéolaire exclusive à fort pouvoir isolant.



RÉSISTANCE THERMIQUE*

$R_{\text{intrinsèque}} = 4,40 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

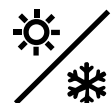
$R = 5,70 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
avec 2 lames d'air*

AVANTAGES DE LA SOLUTION

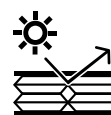


ISOLANT CERTIFIÉ
NF EN ISO 22097:2023

ISOLATION HAUTE PERFORMANCE



Grand confort thermique en hiver et en été : bloque la transmission de la chaleur par rayonnement.



Très bon facteur solaire : jusqu'à 50% de gains de résistance thermique en été.



Étanchéité à l'air : évite les risques de déperdition thermique.

ISOLATION RESPECTUEUSE ET DURABLE



Isolation durable : aucun tassement, résiste à l'humidité.



Respect de l'environnement : utilisation de plus d'air et moins de matière pour isoler. Intègre de la matière recyclée.

La norme internationale NF EN ISO 22097:2023 remplace la norme européenne NF EN 16012+A1. A compter du 1^{er} octobre 2024, tous les isolants réflecteurs devront être testés selon cette norme pour être éligibles aux dispositifs d'aide à la rénovation énergétique définis par le Ministère de la Transition Écologique (Ma Prime Renov', CEE, TVA à 5,5%...).

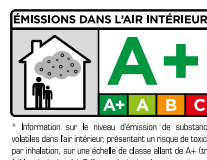
Les isolants réflecteurs alvéolaires ACTIS sont testés et certifiés selon la norme NF EN ISO 22097:2023 conformément aux exigences réglementaires.



TECHNOLOGIE ALVÉOLAIRE EXCLUSIVE

- > Utilise davantage les qualités d'isolation naturelle de l'air pour plus de performance.
- > Fibres sans liant et à mémoire de forme : effet ressort après compression (ex: sortie de l'emballage), pour re-capturer de l'air.
- > Savoir-faire unique ACTIS : nappe de fibres à motifs alvéolés.
- > Très grande souplesse de mise en œuvre.

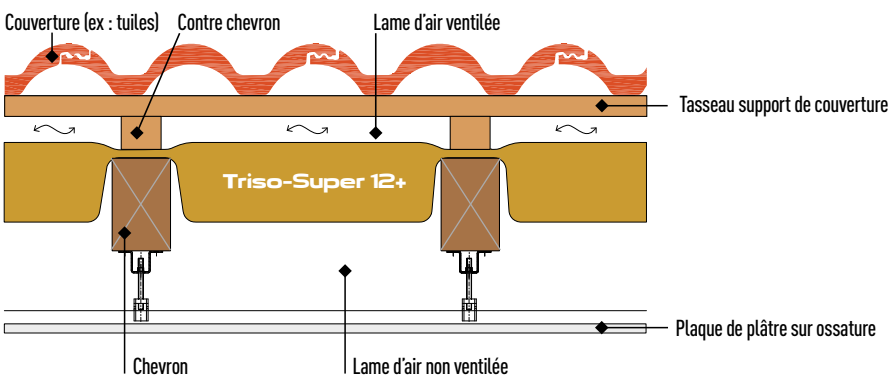
*Selon la norme NF EN ISO 22097:2023.



Triso-Super 12 +

PRINCIPES DE POSE

POSE SUR CHEVRONS PAR L'EXTÉRIEUR



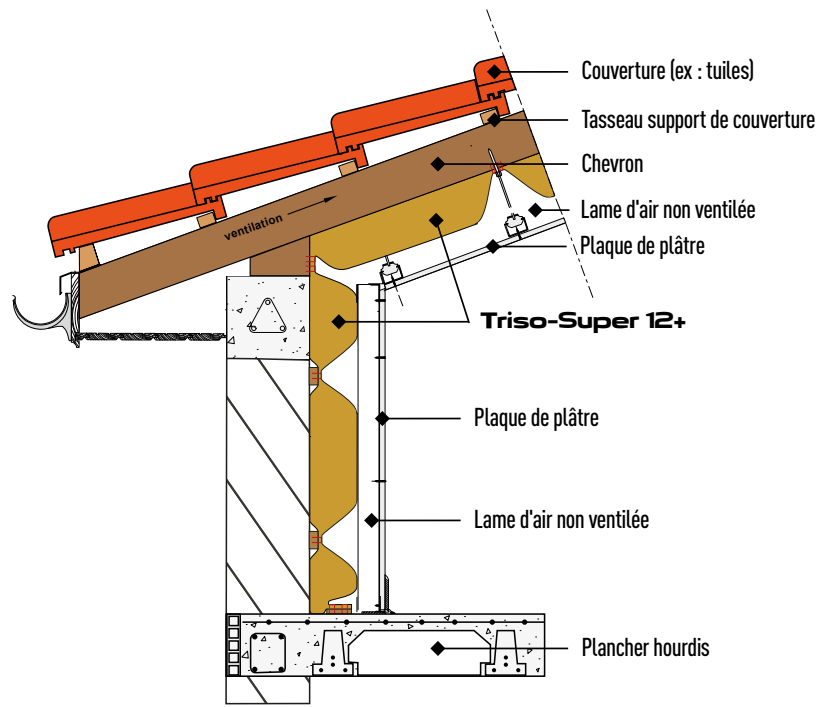
Précaution d'usage : en cas d'isolant existant ou complémentaire en association avec le TRISO-SUPER 12+ posé par l'extérieur il convient de respecter la règle 1/3 - 2/3. Le R de l'isolant complémentaire associé doit être deux fois moindre que celui installé avec le TRISO-SUPER 12+.

Cette pose n'est possible qu'en zone de plaines (< 900m), hors zones très froides.

+ Rapidité de mise en œuvre tout en offrant un R élevé et un grand confort thermique été/hiver

R TOTAL INSTALLÉ*	
4,96 m².K/W	
R (m².K/W)	
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Triso-Super 12+	4,40
Lame d'air intérieure non ventilée	0,46

POSE PAR L'INTÉRIEUR



+ Légèreté, propreté et facilité de mise en œuvre

COMBLES	
R TOTAL INSTALLÉ*	
4,96 m².K/W	
R (m².K/W)	
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Triso-Super 12+	4,40
Lame d'air intérieure non ventilée	0,46

MURS	
R TOTAL INSTALLÉ**	
5,00 m².K/W	
R (m².K/W)	
Triso-Super 12+	4,40
Lame d'air intérieure non ventilée	0,60

*Calcul réalisé selon la norme NF EN ISO 6946, flux thermique ascendant, pente de toit 30°.

**Calcul réalisé selon la norme NF EN ISO 6946, flux thermique horizontal.

AVANTAGES À LA POSE

R[↑]

Installation d'un R élevé, conforme aux exigences réglementaires dans l'existant pour les rampants, en une pose.



Languette adhésive intégrée pour un gain de temps et une continuité d'isolation facilitée.



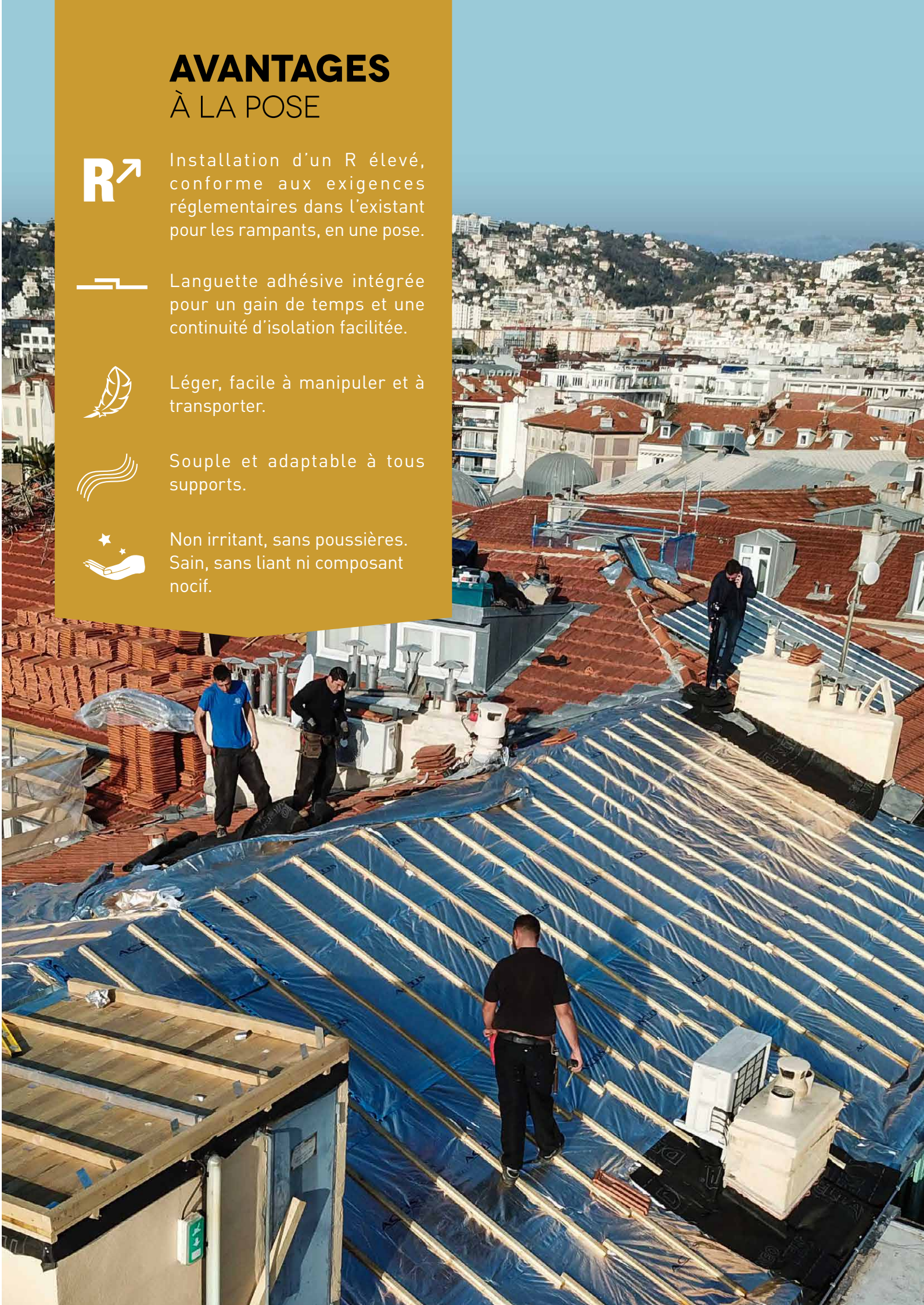
Léger, facile à manipuler et à transporter.



Souple et adaptable à tous supports.



Non irritant, sans poussières. Sain, sans liant ni composant nocif.



Triso-Super 12 +

PRINCIPES DE POSE ÉLIGIBLES

AUX AIDES À LA RÉNOVATION

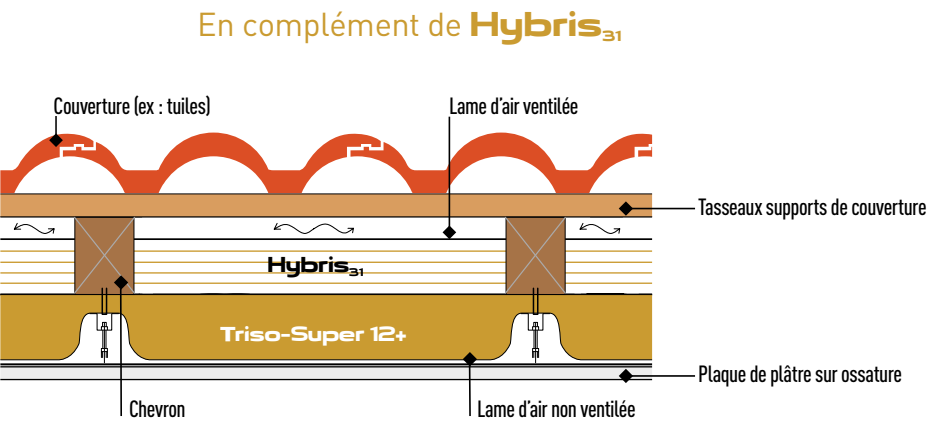


PRINCIPALES AIDES

À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

POSE SOUS CHEVRONS PAR L'INTÉRIEUR

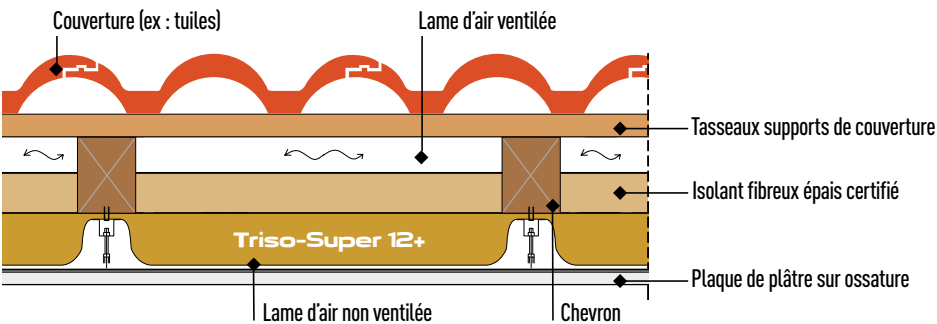
+ Solution complète avec fonction pare-vapeur et haute performance thermique



R TOTAL INSTALLÉ*	
7,36 m².K/W	
	R (m².K/W)
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Hybris ₃₁ 75 mm	2,40
Triso-Super12+	4,40
Lame d'air intérieure non ventilée	0,46

En complément d'un isolant fibreux épais certifié**

+ Renforce l'isolation existante en apportant une fonction pare-vapeur



R TOTAL INSTALLÉ*	
6,66 m².K/W	
	R (m².K/W)
Lame d'air extérieure ventilée	0,10
Isolant fibreux épais certifié**	1,70
Triso-Super12+	4,40
Lame d'air intérieure non ventilée	0,46

AIDES À LA RÉNOVATION*

> LES CEE

Les CEE permettent de bénéficier d'une prime exceptionnelle pour financer les travaux d'isolation, réaliser des économies d'énergie et obtenir une meilleure classe énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Cette prime est accessible à tous les Français sans condition de revenus.

> MA PRIME RENOV'

MaPrimeRénov' est une aide pour le financement des travaux d'isolation d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Le montant de la prime est calculé en fonction des revenus du foyer et du gain énergétique permis par les travaux.

> L'ÉCO-PTZ

L'éco-PTZ est un prêt à taux zéro qui permet aux particuliers, quels que soient leurs revenus, d'emprunter jusqu'à 50 000 euros pour financer des travaux de rénovation énergétique.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Déclarer une valeur de résistance thermique R selon la norme NF EN ISO 22097:2023.
- Respecter les valeurs minimales de résistance thermique R exigées par le Ministère de la Transition Écologique.
- Mise en œuvre effectuée par un artisan RGE.



VALEURS MINIMALES DE LA RÉSISTANCE THERMIQUE R INSTALLÉE

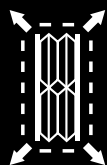
MURS	MURS	TOITURES	COMBLES	PLANCHERS BAS
Par l'intérieur	En façade ou en pignon par l'extérieur	Rampants et plafonds de combles aménagés	Planchers de combles perdus	Entre un volume chauffé et un sous-sol non chauffé, un vide sanitaire ou un passage ouvert
≥ 3,70 m².K/W	≥ 4,40 m².K/W	≥ 6,00 m².K/W	≥ 7,00 m².K/W	≥ 3,00 m².K/W



*Calcul réalisé selon la norme NF EN ISO 6946, flux ascendant, pente de toit 30°.
**Isolant épais fibreux certifié de R = 1,70 m².K/W minimum, obtenu par exemple avec une épaisseur de 60 mm et une conductivité thermique λ₀ = 0,035 W/(m.K).

*Voir les dispositifs en vigueur : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/finances/aides-letat-renover-logement>

FICHE TECHNIQUE



DIMENSIONS

Surface : **16 m²**
Largeur : **1,6 m***
Longueur : **10 m**
Masse surfacique : **1,1 kg/m² (+/-10%)**
Épaisseur déclarée : **12 cm (+/- 1 cm)**

* dont 0,1 m de languette débordante adhésive

RÉSISTANCE THERMIQUE

NF EN ISO 22097:2023

R AVEC 2 LAMES D'AIR

R = 5,70 m².K/W

R INTRINSÈQUE

R = 4,40 m².K/W

Emissivité des films externes : 0,05

CARACTÉRISTIQUES DÉCLARÉES

FEUILLE PLASTIQUE ET ÉLASTOMÈRE UTILISÉE COMME PARE-VAPEUR (TYPE A)

Caractéristiques essentielles		
Étanchéité à l'eau	Étanche	EN 13984 : 2013
Propriétés de transmission de la vapeur d'eau	Sd > 200 m	
Résistance au cisaillement des joints	> 40 N / 50 mm	
Réaction au feu	NPD	
Substances dangereuses	A+	
Résistance en traction		
Force de traction maximale sens longitudinal	> 400 N / 50 mm	EN 13984 : 2013
Force de traction maximale sens transversal	> 200 N / 50 mm	
Allongement sens longitudinal	> 15%	
Allongement sens transversal	> 5%	
Résistance à la déchirure au clou		
Sens longitudinal	> 225 N	EN 13984 : 2013
Sens transversal	> 225 N	
Durabilité		
Durabilité après vieillissement	Essai réussi	EN 13984 : 2013

Déclaration de la performance (DOP) complète disponible sur www.actis-isolation.com

CONDITIONNEMENT – Rouleau de 16 m² (10 x 1.6 m)

Référence	Unité de vente	Nombre de m ² / palette	Poids net
81077	Palette de 18 rouleaux	288	302,4 kg

ACCESSOIRES

Désignation	Référence	Unité de vente
Adhésif Tape-J (L = 20 m)	NN031	Carton de 6 rouleaux
Cutter ACTIS	NU004	Carton de 10 unités
Lame de rechange pour cutter ACTIS	NU005	Boîte de 10 lames
Couteau rotatif à batterie	NU023	Carton de 1 unité

PRÉCAUTIONS CONTRE LE FEU

L'isolant Triso-Super 12+ n'a pas de classement au feu. Ne jamais l'exposer à une source de chaleur intense (soudure, flamme, étincelles...).

Cheminées, inserts, récupérateurs de chaleur, éclairages basse tension et autres sources intenses de chaleur : en aucun cas le TRISO-SUPER 12+ n'est préconisé pour isoler un conduit de cheminée, un insert ou un récupérateur de chaleur.

Respecter une distance minimale de 20 cm pour l'isolation des murs, plafonds, planchers, toitures, situés à proximité des cheminées, conduits, inserts, récupérateurs, et de manière générale de toute source de chaleur supérieure à 80 °C. Respecter également cette distance minimale de 16 cm entre l'isolant ACTIS et tout éclairage à basse tension (halogène, LED...) avec le transformateur associé. Respecter également toutes les consignes de sécurité décrites dans le DTU 24.1.

SOUDURE

En cas de soudure, écarter l'isolant ACTIS, même en présence d'un pare-flamme, et toujours veiller à ce que l'isolant ne soit pas exposé à la projection de débris enflammés ou d'étincelles.

RAYONS UV

Afin d'éviter une exposition prolongée de l'isolant aux rayons UV, la pose de la couverture est à réaliser dans un délai de huit jours après la pose de l'isolant.

DOMAINE D'EMPLOI

Le procédé Triso-Super 12+ est compatible avec les couvertures relevant de la série NF DTU 40.1 (à l'exclusion des bardeaux bituminés), 40.2 et 40.41.

Les locaux neufs ou existants de type résidentiel, à faible ou moyenne hygrométrie au sens de DTU 25.41, c'est-à-dire chauffés et ventilés avec ventilation naturelle ou avec une ventilation mécanique.

Les locaux concernés sont également les locaux avec conditionnement d'air, tels que :

- locaux ponctuellement et temporairement rafraîchis en période chaude par un système d'appoint associé à la ventilation mécanique,
- bâtiment pourvu d'un système complet de conditionnement de l'air.

ACTIS

30, avenue de Catalogne 11300 Limoux

TÉL. : (+33) 04 68 31 31 31

infos@actis-isolation.com

www.actis-isolation.com

